

Multicallable Digital Economy 05/2027



Obligation structurée en EUR

Avril 2017

Vous êtes à la recherche d'un investissement...

- qui donne droit à un remboursement de 100 % de votre capital investi en cas de remboursement anticipé après 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans et à l'échéance finale après 10 ans, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant

- dont la plus-value potentielle dépend des prestations de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index

- d'une durée de 10 ans. Remboursement anticipé possible à partir de la 2^e année

Mais...

- sans rendement connu au préalable sauf en cas de remboursement anticipé pour lequel le rendement est fixe

- sans coupons

Le produit qui vous est proposé est un instrument de dette. En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur, qui s'engage à rembourser au moins le capital investi en cas de remboursement anticipé et à l'échéance finale et à verser une plus-value, calculée en cas de remboursement à l'échéance finale, en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index. En cas de remboursement anticipé, la plus-value est déterminée préalablement. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant, vous courez le risque de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre le montant investi. Les risques liés à ce produit se trouvent à la page 4.

Belfius Banque vous propose: Belfius Financing Company (LU) Multicallable Digital Economy 05/2027

L'obligation structurée Belfius Financing Company (LU) Multicallable Digital Economy 05/2027 vous permet d'investir dans un produit dont le rendement dépend de l'évolution de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index. Ce nouvel indice est lancé le 08-02-2017 par Solactive AG¹ en collaboration avec Belfius et est dérivé du Solactive Europe Total Market 675 (Price) Index. Les actions sélectionnées proviennent de secteurs susceptibles d'être influencés positivement par la digitalisation croissante de notre société. Ces actions distribuent des dividendes élevés et ont une faible volatilité². Cet indice suit 7 thèmes étroitement liés à la digitalisation, à savoir

Électricité, énergies alternatives et construction de logements
Téléphonie mobile, internet & services informatiques
Hardware & appareils électriques
Biotechnologie, médicaments et commerce alimentaire de détail
Loisirs, transports et articles de luxe
Médias & technologie astronautique
Services financiers & de support

Sur base des *FactSet industry and sector classifications*³ les actions sont attribuées à l'un des 7 thèmes. Elles sont d'abord classées par thèmes suivant leurs dividendes historiques (12 derniers mois), dont le top 35% est retenu. Après quoi ces actions retenues sont classées en fonction de leur volatilité historique (12 derniers mois). Parmi ces dernières, les 50 actions présentant la volatilité historique la plus basse au cours des douze derniers mois sont sélectionnées, avec un maximum de 10 actions par thème. La composition de l'indice est revue chaque trimestre. Vous trouverez en page 3 les entreprises reprises dans cet indice.

Dans le cas d'un indice de type « Price » (par opposition à un indice de type « Total Return »), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influencent donc pas directement sa valeur. Vous trouverez plus d'informations concernant cet indice et ses critères de sélections sur https://www.solactive.com/?s=digital_economy&index=DE000SLA23N9.

Ce produit vous donne droit au remboursement de votre capital investi, aussi bien à l'échéance finale qu'en cas de remboursement anticipé, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant. Un remboursement anticipé pourra avoir lieu à l'initiative de l'émetteur. La plus-value potentielle dépend de la date de remboursement de l'investissement. En cas de remboursement à l'échéance finale, la plus-value est liée à la performance de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index. En cas de remboursement anticipé (après 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans), la plus-value est égale à un niveau préalablement déterminé (cf. « Calcul de la plus-value potentielle » à la page 2).

L'émetteur pourrait procéder au remboursement anticipé de l'obligation en cas de forte hausse de l'indice ou s'il peut se financer à un coût plus faible. Si ce remboursement anticipé a lieu, cela sera plutôt en fin de durée de l'obligation.

Durée: 10 ans (jusqu'au 10-05-2027) mais possibilité de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur après 2 ans (10-05-2019), après 3 ans (10-05-2020), après 4 ans (10-05-2021), après 5 ans (10-05-2022), après 6 ans (10-05-2023), après 7 ans (10-05-2024), après 8 ans (10-05-2025) ou après 9 ans (10-05-2026) ou le premier jour bancaire ouvrable suivant.

¹ Solactive AG est une entreprise allemande spécialisée dans le développement, le calcul et le suivi d'indices des marchés financiers.

² La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et le revenu potentiel sont élevés.

³ Les "FactSet industry and sector classifications" classent les entreprises dans plusieurs catégories très spécifiques, basées sur les produits et les services qu'elles proposent et sur les sous-secteurs dans lesquels elles sont actives. Cette classification profonde fait que les entreprises qui font partie de chaque secteur sont groupées au-dessus et en-dessous de la classification, de la catégorie industrielle la plus haute au niveau des sous-secteurs spécialisés.

Calcul de la plus-value potentielle

En cas de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur

Si cet investissement est remboursé anticipativement, vous avez droit au remboursement de votre capital investi majoré d'une plus-value. Cette plus-value (avant précompte mobilier) est égale à:

En cas de remboursement après 2 ans	7%
En cas de remboursement après 3 ans	10,50%
En cas de remboursement après 4 ans	14%
En cas de remboursement après 5 ans	17,50%
En cas de remboursement après 6 ans	21%
En cas de remboursement après 7 ans	24,50%
En cas de remboursement après 8 ans	28%
En cas de remboursement après 9 ans	31,50%

L'émetteur a le droit, 10 jours ouvrables avant la date de remboursement anticipé, de décider de procéder à celui-ci. Pendant la durée du produit, le prix du produit ne sera pas supérieur au prix auquel l'émetteur pourrait rembourser celui-ci de façon anticipée. Le prix du produit dépend notamment de l'évolution de la valeur sous-jacente et du taux de financement de l'émetteur. La possibilité d'un remboursement anticipé peut limiter le rendement final.

En cas de remboursement à l'échéance finale (10-05-2027)

A l'échéance finale, vous avez droit au remboursement du capital investi, majoré de 100% de la hausse éventuelle de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index par rapport à sa valeur initiale. Cette hausse est observée au cours des 12 derniers mois (moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation). Si, à l'échéance finale, la valeur finale de l'indice n'est toutefois pas supérieure à la valeur initiale, vous avez uniquement droit au remboursement du capital investi.

Quelques scénarios de la méthode de calcul¹

ÉVOLUTION DE L'INDICE	ÉVENTUELLE PLUS-VALUE BRUTE ²	CALCUL DE LA PLUS-VALUE BRUTE	RENDEMENT ACTUARIEL BRUT ⁵	RENDEMENT ACTUARIEL NET ⁶
Scénario en cas de remboursement après 2 ans				
----- ³	7%	107%	3,44%	2,42%
Scénario en cas de remboursement après 6 ans				
----- ³	21%	121%	3,23%	2,31%
Scénario défavorable – Remboursement à l'échéance finale				
-10% ⁴	0%	0%	0%	0%
Scénario neutre – Remboursement à l'échéance finale				
+5% ⁴	5%	$100\% \times (105\% - 100\%) / 100\% = 5\%$	0,49%	0,34%
Scénario positif – Remboursement à l'échéance finale				
+10% ⁴	10%	$100\% \times (110\% - 100\%) / 100\% = 10\%$	0,96%	0,68%

¹ Ces scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

² Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant.

³ Pas d'application.

⁴ Prestation de l'indice = (indice final - indice initial) / indice initial. L'indice final sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'indice aux 13 dates d'observation.

⁵ Les rendements bruts tiennent compte du prix d'émission de 100% (pas de commission de placement). Ils sont calculés avant déduction du précompte mobilier de 30%. Ces derniers sont valables pour autant que l'obligation structurée soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

⁶ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% (pas de commission de placement). Ils sont calculés après déduction du précompte mobilier de 30%. Ces derniers sont valables pour autant que l'obligation structurée soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale, cette opération se fera au prix du marché, qui peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital. Pour plus d'informations, voir rubrique « Risques » (spécifiquement « risque de liquidité » et « risque de fluctuation du prix de l'obligation »).

Le cas échéant, des taxes (TOB) et des frais de courtage de maximum 0,60% seront comptabilisés (cf. rubrique « Frais à charge de l'investisseur »).

Belfius Financing Company (LU) Multicallable Digital Economy 05/2027

Obligation structurée en EUR – Avril 2017

ISIN: XS1589818662

SOUSCRIPTION

Période de souscription

Du 03-04-2017 au 01-05-2017 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement

Le 10-05-2017. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de paiement, en fonction des conditions de marché ou lorsque l'émetteur a un doute raisonnable quant au risque que les investisseurs ne souscriront pas à l'obligation pour le montant d'émission minimum. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou le garant.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Emetteur

Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.

Garant

Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A2, perspective positive / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou « notation ») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur www.belfius.be. Les avis de ratings sont à consulter sur www.belfius.com.

Durée

Du 10-05-2017 au 10-05-2027. Remboursement anticipé possible après 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans à l'initiative de l'émetteur.

Rendements actuariels bruts et nets à l'échéance (finale):

- Remboursement après 2 ans (le 10-05-2019): rendement brut 3,44% - rendement net 2,42%
- Remboursement après 3 ans (le 10-05-2020): rendement brut 3,38% - rendement net 2,39%
- Remboursement après 4 ans (le 10-05-2021): rendement brut 3,33% - rendement net 2,36%
- Remboursement après 5 ans (le 10-05-2022): rendement brut 3,28% - rendement net 2,34%
- Remboursement après 6 ans (le 10-05-2023): rendement brut 3,23% - rendement net 2,31%
- Remboursement après 7 ans (le 10-05-2024): rendement brut 3,18% - rendement net 2,29%
- Remboursement après 8 ans (le 10-05-2025): rendement brut 3,13% - rendement net 2,26%
- Remboursement après 9 ans (le 10-05-2026): rendement brut 3,09% - rendement net 2,24%
- Remboursement à l'échéance finale: le rendement maximum dépend de l'indice sous-jacent et ne peut donc pas être fixé au préalable.

Les rendements bruts tiennent compte du prix d'émission de 100% (pas de commission de placement). Ils sont calculés avant déduction du précompte mobilier de 30%. Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% (pas de commission de placement). Ils sont calculés après déduction du précompte mobilier de 30%. Ces rendements sont valables pour autant que l'obligation structurée soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. A l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur, vous avez droit au remboursement intégral du capital investi, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant.

Communication remboursement anticipé: l'investisseur sera averti par courrier d'un remboursement anticipé quatre jours ouvrables avant l'échéance anticipée.

Prix d'émission: 100%; coupures de 1.000 EUR.

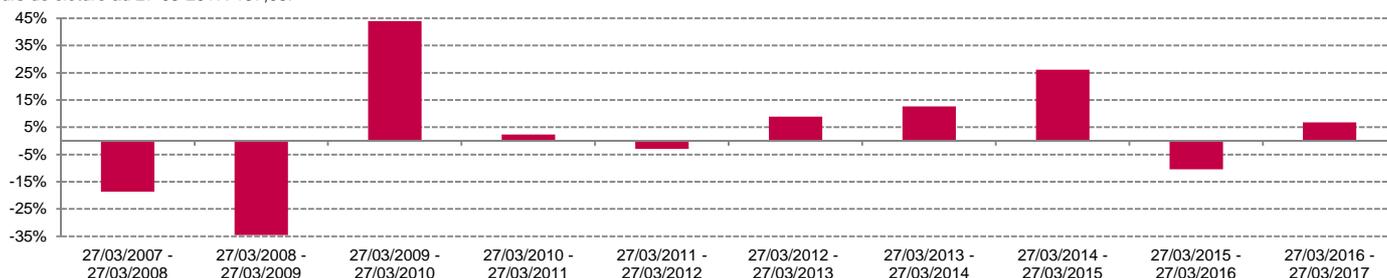
Montant de l'émission: le montant minimum de l'émission est fixé à 3.000.000 EUR. Ce montant peut être augmenté. Aucun montant maximum n'a été fixé.

Valeurs initiale et finale de de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index:

Valeur initiale: cours de clôture le 10-05-2017. Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 10-05-2026, 10-06-2026, 10-07-2026, 10-08-2026, 10-09-2026, 10-10-2026, 10-11-2026, 10-12-2026, 10-01-2027, 10-02-2027, 10-03-2027, 10-04-2027 et 26-04-2027. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur [https://www.solactive.com/?s=digital economy&index=DE000SLA23N9](https://www.solactive.com/?s=digital%20economy&index=DE000SLA23N9).

Performances annuelles de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index sur 10 ans

Cours de clôture au 27-03-2017: 137,05.



Source: Bloomberg. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement : l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index est un nouvel indice, lancé le 8 février 2017, et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est fondé sur une simulation de performances basée sur les données du passé.

Composition de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index au 27-03-2017

Company
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SA
AIR LIQUIDE SA
ANDRITZ AG
ATLANTIA SPA
AXEL SPRINGER SE
BAE SYSTEMS PLC
BANQUE CANTONALE VAUDOISE ORD REG
BOLSAS Y MERCADOS ESPANOLAS
BPOST SA
CEZ AS
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN
COFINIMMO NV/SA
COLOPLAST A/S
ELISA OYJ
ENDESA SA
FERROVIAL SA
FLUGHAFEN ZUERICH AG-REG
FRENET
GIVAUDAN SA
GJENSIDIGE FORSIKRING ASA
GLAXOSMITHKLINE PLC
HUSQVARNA AB
IBERDROLA SA
ICA GRUPPEN AB
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV
KUEHNE NAGEL INTERNATIONAL LTD
MUENCHENER RUECK
NATIONAL GRID PLC
NEXITY SA
NOVARTIS AG
ORION OYJ
PRO 7 SAT 1 MEDIA SE
PROXIMUS
RED ELECTRICA CORP SA
ROCHE HOLDING AG
RTL GROUP
SAMPO OYJ
SANOFI
SGS SA
SOCIETE B I C SA
SOLVAC SA
SWISS RE AG
SWISSCOM AG
TELIA CO AB
TERNA SPA
TIETO OYJ
TRYG (TRYGVESTA) AS ORD
UNIBAIL-RODAMCO SE
VIVENDI
VODAFONE GROUP PLC

Source: [https://www.solactive.com/?s=digital economy&index=DE000SLA23N9](https://www.solactive.com/?s=digital%20economy&index=DE000SLA23N9)

FRAIS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Commission de placement: pas de commission de placement.

Remboursement à l'échéance finale: aucuns frais.

Vente avant l'échéance finale: cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance finale est invité à prendre contact avec son interlocuteur en agence. Belfius Banque assurera une liquidité en proposant des prix d'achat et de vente.

Les principaux termes de l'engagement susmentionné de Belfius Banque sont les suivants:

- (i) des frais de courtage de 0,60% au maximum sont dus sur les prix déterminés par Belfius Banque
- (ii) des frais de sortie sont dus par coupure investie: 3% si la durée résiduelle est supérieure à 2 ans, 2% si la durée résiduelle est strictement supérieure à 1 an mais inférieure ou égale à 2 ans, 1% si la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an.

La valeur de marché indicative de l'obligation structurée est consultable sur www.belfius.be via BDN ou via votre agence de Belfius Banque.

FRAIS À CHARGE DE L'ÉMETTEUR

Concernant la structuration du Belfius Financing Company (LU) Multicallable Digital Economy 05/2027, Belfius Banque retient une commission annuelle de maximum 1,20% (du prix d'émission). Cette commission est à charge de l'émetteur et est déjà intégrée dans le prix d'émission de 100%.

DOSSIER-TITRES

La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

PROTECTION DES DÉPÔTS

Ces obligations structurées sont soumises au droit belge mais ne peuvent pas être considérées comme un dépôt et ne sont dès lors pas protégées dans le cadre du système belge de protection des dépôts.

FISCALITÉ

En vertu de la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, le régime fiscal pour les investisseurs particuliers (soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge), est comme suit:

- précompte mobilier libératoire: 30% sur la somme payée en Belgique en sus du prix d'émission en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance finale
- taxe sur les opérations de Bourse (TOB): en cas de vente avant l'échéance finale: 0,09% (max. 1.300 EUR); en cas de remboursement anticipé ou sortie à l'échéance finale, pas de TOB.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous renseigner auprès de Belfius Banque. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que l'Impôt des Personnes Physiques belge sont priés de s'informer du régime fiscal qui leur est applicable.

PROSPECTUS

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 27-09-2016 (le Notes Issuance Programme) et le supplément du 06-03-2017, approuvés par la FSMA, ainsi que des Final Terms en anglais (du 31-03-2017) et du résumé du prospectus de base en français et en néerlandais (disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be).

SERVICE PLAINTES

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre agence, votre conseiller financier ou au Service de gestion des plaintes, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles; ou via email à claims@belfius.be.

Si vous ne deviez pas être satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, Negotiation claims (RT 15/14), Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, ou par email à negotiationclaims@belfius.be.

Si vous ne deviez pas trouver de solution via les contacts précédents, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, située North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsin.be).



Ce produit complexe est destiné à la partie protégée du portefeuille de l'investisseur. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés.

La banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Au cas où le produit ne vous conviendrait pas, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra estimer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche en matière d'investissements sur www.belfius.be/approcheinvestissements.

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'indice sous-jacent).

RISQUES

Description des risques – Les obligations structurées comportent entre autres les risques suivants.

- Un **risque de crédit**: En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant, vous courez le risque de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre le montant investi. Dans ce cas, vous courez également le risque que la plus-value ne soit pas payée. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'obligation structurée pourrait être annulée, en tout ou en partie, ou converties en instruments de capitaux propres (actions) (dit « Bail-in »), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- Un **risque de liquidité**: cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé. Belfius Banque en assurera la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix de l'obligation structurée ») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Caractéristiques détaillées »). Ce prix sera fixé dans une fourchette achat-vente de maximum 1,50% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de Bourse).
- Un **risque de fluctuation du prix de l'obligation structurée (risque de marché)**: le prix de cet instrument de dette structurée fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.
- Un **risque de contre-performance en cas de remboursement anticipé**: l'émetteur dispose, après 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 ans, du droit de procéder au remboursement anticipé. Dans ce cas, à la date d'échéance finale, la prime de remboursement égale à 100 % de l'éventuelle progression de l'indice Solactive Digital Economy (Price) Index ne sera pas versée.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques dans le prospectus ou sur www.belfius.be/risques-investissements.

Niveau de risque Belfius Way: 3

Sur une échelle allant de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

Belfius Banque a développé son propre indicateur de risque « Belfius Way » pour des obligations structurées. Celui-ci détermine le niveau de risque sur la base des critères suivants : la façon dont le capital sera remboursé à l'échéance, la durée, la façon dont le rendement sera distribué (paiement de coupons ou plus-value à l'échéance), le risque de crédit et la complexité du produit. Il n'est pas tenu compte d'autres facteurs importants comme le risque de liquidité de Belfius Banque et le risque de marché. Un niveau de risque moins élevé du produit peut, dans des circonstances de marché normales, déboucher sur un rendement potentiel moins élevé. Un niveau de risque plus élevé du produit peut, dans des circonstances de marché normales, déboucher sur un rendement potentiel plus élevé.

Vous trouverez de plus amples informations sur cet indicateur de risque sur www.belfius.be/risques-investissements. Le risque a été déterminé lors du lancement de cette émission, sur la base des caractéristiques du produit et des conditions du marché en vigueur à ce moment-là.

Conditions valables au 03-04-2017 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.

Éditeur responsable: Belfius Banque S.A. – Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – Tél. 02 222 11 11 – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB – RPM Bruxelles T.V.A. BE 0403.201.185 – FSMA-n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **03-04-2017 au 01-05-2017 inclus** avant 21 heures (sauf clôture anticipée)

dans votre **agence Belfius Banque** ou via **Belfius Direct Net**.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Contact au numéro 02.222.12.01 ou via « Contact » sur le site www.belfius.be